**Formulaire de demande d’intervention dans les frais de médiation de dettes**

*(à compléter de manière dactylographiée)*

Date de déclaration: Cliquez ici pour taper du texte.

Nom du médiateur: Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse du médiateur: Cliquez ici pour taper du texte.

Code postal: Cliquez ici pour taper du texte. Ville : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom du/des médié(s): Cliquez ici pour taper du texte.

Tribunal de travail (arrondissement et division):Choisissez un élément. Choisissez un élément.

Montant demandé: Cliquez ici pour taper du texte.

Numéro BCE: Cliquez ici pour taper du texte.

Numéro de compte du médiateur: Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse email[[1]](#footnote-1): Cliquez ici pour taper du texte.

Veuillez annexer à la présente:

[ ]  Le jugement mettant les frais de médiation à charge du SPF Economie et, en cas de montant supérieur à 1200 euros, comportant une motivation ***spéciale*** (art.1675/19, § 2 C.jud.)

[ ]  Les extraits de compte rubrique à la date du jugement (v. cas prévus à la page 2) avec, le cas échéant, une motivation concernant le solde positif.

Commentaire:

Cliquez ici pour taper du texte.

**Signature:**

*Remarques*

1. Le formulaire complété et signé et les annexes sont à renvoyer en **un seul exemplaire**, par **envoi recommandé** à l’adresse suivante:

SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Direction générale de la Règlementation économique

Service surendettement

City Atrium C

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

2. Les **extraits de compte rubrique** sont à fournir lorsque:

* Le montant d’intervention demandé est différent de celui qui est mis à charge du SPF Economie par le juge.
* Dans le jugement annexé il est stipulé que le solde du compte de la médiation doit d'abord être utilisé et que le paiement de l’état des honoraires, frais et émoluments est seulement à charge du SPF. Economie pour autant que le solde du compte de la médiation est insuffisant.

3. Pour des questions concernant le formulaire vous pouvez vous adresser à:

csr-rcd@economie.fgov.be

1. Indiquez une adresse de courrier électronique au moyen duquel se fera la communication ultérieure en ce qui concerne le dossier soumis. [↑](#footnote-ref-1)